

Les fonctions du Directeur des Compétitions

Les compétitions répondent à une demande importante des joueurs et imposent à tous les niveaux l'existence d'une informatique cohérente, performante et facilement accessible à tous les utilisateurs.

Le Directeur des Compétitions se doit donc :

- de veiller à la planification des compétitions en étroite collaboration avec la Commission des Compétitions et de valider les calendriers
- de veiller à la bonne application du Règlement National des Compétitions
- de veiller à faire connaître et organiser le déroulement des compétitions
- d'en mesurer les caractéristiques et les évolutions en apportant ses capacités d'analyse, de recommandation, d'action et de suivi
- de gérer également son équipe, soit l'ensemble des différents Responsables d'épreuves
- d'apporter, en cas de nécessité, des solutions aux problèmes pouvant survenir, que ce soit au plan du Règlement, des mouvements, d'épreuves, de l'informatique, ..., avant, pendant et après une épreuve

Domaines d'action :

- Les joueurs
- La programmation des épreuves
- La réglementation des épreuves
- Les modalités d'inscription des joueurs aux épreuves
- Les modalités d'organisation
- L'obtention des résultats
- Les arbitres (en collaboration avec le Président de la Commission Arbitrage)
- Le classement et ses composantes (PE, PP)
- L'accès à ces informations
- Le matériel et les logiciels informatiques
- Le site du Comité
- La maîtrise des outils par les différents niveaux
- La sécurité